

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU

Date convocation : 10 septembre 2018.

Date Conseil municipal : 17 septembre 2018 à 18h00

Séance ordinaire,

Membres convoqués : Paul BURRO, Jackie TIXIER, Jean-Paul DUHET, Alice POLIZZI, René LAURENTI, Marion BISIN, ~~Alain CARUBA~~, Christophe CASSI, Max LAMBERT, Marc LAURENTI, Olga LAURENTI, Olivier LECONTE, ~~Alexandre LUNARDI~~, ~~Thierry TAFINI~~.

Pouvoir : Alain CARUBA à Paul BURRO

Absents : Alexandre LUNARDI, Thierry TAFINI

Secrétaire de Séance : Max Lambert

ORDRE DU JOUR

- 1° Approbation compte-rendu du dernier Conseil municipal
- 2° Implantation antenne-relai sur le parking St Antoine
- 3° PNM : Travaux d'étanchéité canal du Moulin
- 4° PNM : Projet permettant aux élèves d'appréhender leur environnement
- 5° PNM : Demande exceptionnelle pour des travaux complémentaires du Canal du Moulin
- 6° Approbation bail commercial
- 7° DM n°1
- 8° Attribution subventions communales
- 9° Questions diverses

Début de séance : 18h10

1° Approbation compte-rendu du dernier Conseil municipal

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres présents s'il y a lieu d'émettre des remarques et/ou observations.

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve le dernier compte-rendu.

2° Implantation antenne-relais sur le parking Saint Antoine

- Considérant le dossier de présentation du projet d'implantation d'un antenne-relai sur le parking Saint Antoine réalisé par l'opérateur FREE,
- Considérant le projet de convention présenté par monsieur le Maire à son Conseil municipal,

Monsieur le Maire propose à son Conseil d'approuver l'implantation d'une antenne relai conformément au document de présentation et de l'autoriser à signer la convention.

Monsieur Olivier LECONTE propose qu'une négociation soit entreprise avec l'opérateur FREE pour que l'antenne relai installé soit encore mieux intégré à l'environnement.

En qualité de commune membre du Parc National du Mercantour, monsieur le Maire accepte cette proposition.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré et décide à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet d'implantation d'une antenne-relai sur le parking saint Antoine mais demande à l'opérateur FREE d'envisager l'installation d'une antenne-relai plus intégrée à l'environnement,**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention.**

3° PNM : Travaux d'étanchéité du Canal du Moulin.

Le Maire,

La maîtrise et la préservation de la ressource en eau est devenu un enjeu majeur.

La commune de Belvédère dispose d'un canal d'irrigation qu'il convient de réhabiliter afin de permettre aux administrés riverains mais également à différents agriculteurs d'y avoir recours plutôt que d'être tentés d'utiliser l'eau potable.

L'objet de ces travaux est de résorber les fuites en rénovant les secteurs détériorés afin de permettre dans un premier temps de restituer un maximum d'eau dans la rivière de la Gordolasque puis par la suite diminuer son prélèvement.

5° PNM : Demande exceptionnelle pour des travaux complémentaires du canal du Moulin

L'objet de ces travaux est de résorber les fuites en rénovant les secteurs détériorés afin de permettre d'améliorer la gestion de l'eau prélevée dans la rivière de la Gordolasque.
Les travaux envisagés sont destinés à améliorer le captage.

PLAN DE FINANCEMENT

Montant du projet en euros HT	Financeurs	Taux de participation	Montant de participation
5000 euros	Parc National Mercantour	50 %	2 500 euros
	Commune de Belvédère	50 %	2 500 euros

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet ainsi que son plan de financement,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'aide financière du PNM
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet

6° Approbation bail commercial

- Considérant la vente du fond de commerce sis rue Victor Maurel dont les murs sont la propriété de la commune de Belvédère,
- Considérant que la commune en sa qualité de propriétaire, doit signer un bail commercial avec le repreneur,
- Vu le projet du bail commercial présentée à l'ensemble du Conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. / Mme le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'approuver le bail commercial
- D'autoriser monsieur le Maire à le signer

7° DM n°1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement section investissement	23 642.66 €			
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	23 642.66 €			
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		11 045.99 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		11 045.99 €		
D 673 : Titres annulés (exerc. antér.)		12 596.67 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		12 596.67 €		
Total	23 642.66 €	23 642.66 €		
INVESTISSEMENT				
D 1641 : Emprunts en euros		6 905.92 €		
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		6 905.92 €		
D 2111 : Terrains nus	2 918.14 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 918.14 €			
R 1641 : Emprunts en euros				3 987.78 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				3 987.78 €
Total	2 918.14 €	6 905.92 €		3 987.78 €
Total Général		3 987.78 €		3 987.78 €

PLAN DE FINANCEMENT

Montant du projet en euros HT	Financeurs	Taux de participation	Montant de participation
22 388 euros	Parc National Mercantour	50 %	11 194 euros
	Commune de Belvédère	50 %	11 194 euros

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le projet ainsi que son plan de financement,**
- **D'AUTORISER le Maire à solliciter l'aide financière du PNM,**
- **D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet**

4° PNM : Projet permettant aux élèves d'appréhender leur environnement

Le Maire,

Ce projet a pour objectif d'éduquer les enfants de l'école de Belvédère pour devenir des citoyens comprenant et respectant leur environnement en découvrant la faune et la flore qui les entourent et en adaptant leur comportement en leur présence.

Cette activité découverte sera animée notamment par des agents du Parc National du Mercantour.

LE cout de 820 euros correspond aux différents moyens de locomotion pour que l'ensemble des enfants puissent bénéficier de cette activité pédagogique.

PLAN DE FINANCEMENT

Montant du projet en euros	Financeurs	Taux de participation	Montant de participation
820 euros	Parc National Mercantour	50 %	410 euros
	Commune de Belvédère	50 %	410 euros

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le projet ainsi que son plan de financement,**
- **D'AUTORISER le Maire à solliciter l'aide financière du PNM**
- **D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet**

8° Attribution subventions communales

Maire le Maire rappelle qu'il est nécessaire que la commune aide financière les associations qui œuvrent toute l'année à dynamiser le village.

Proposition du Maire :

Nom	Montant sollicité	Proposition de Monsieur le Maire
CCAS de Belvédère		7 500 euros
ADMR	2 000 euros	1 000 euros
A.C.S de Belvédère	1 000 euros	150 euros
ASA Véséou	500 euros	300 euros
Bouge à Belvédère	500 euros	150 euros
Canal des Aiguilles	1 200 euros	1 000 euros
Comité des Fêtes	2 500 euros	2 500 euros
Exprim'	250 euros	150 euros
Les chats du Mercantour		150 euros
Secteur des Vallées	200 euros	150 euros
Roche aux abeilles	1 000 euros	300 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. / Mme le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'attribuer les subventions communales comme suit :**

Nom	Montant accordé
CCAS de Belvédère	7 500 euros
ADMR	1 000 euros
A.C.S de Belvédère	150 euros
ASA Véséou	300 euros
Bouge à Belvédère	150 euros
Canal des Aiguilles	1 000 euros
Comité des Fêtes	2 500 euros
Exprim'	150 euros
Les chats du Mercantour	150 euros
Secteur des Vallées	150 euros
Roche aux abeilles	300 euros

9° Questions diverses

- **Recours**

Monsieur le Maire informe son Conseil municipal que la commune est assignée au tribunal administratif et au tribunal d'instance dans l'affaire qui l'oppose à monsieur CORNIGLION Louis.

- **Pont du Frêne**

Monsieur le maire informe son Conseil municipal, que le pont du Frêne va être expertisé et les travaux nécessaires seront réalisés par le Département.

- **Navette scolaire Roquebillière / Belvédère**

Monsieur le Maire informe de la problématique de la navette Roquebillière / Belvédère pour les lycéens belvédérois. Il rappelle qu'il a engagé auprès de la Métropole les démarches pour la création d'une navette spécifique et qu'à ce jour une réunion entre la TRAM et la Métropole est organisée pour que l'entreprise de transport fasse une proposition financière.

- **FORCE 06**

Monsieur LAURENTI Marc demande à connaître le nombre de jour d'intervention de la FORCE 06 sur la commune de Belvédère.

Monsieur le Maire annonce qu'il fera la demande auprès du conseil Départemental.

Fin de séance : 19h20

Le Maire,

Paul BURRO

